

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes WAGNER, SALARI, GONCALVES LEITE, MM. BOMBARDIERI, DROPSY, Adjoints, Mmes LE FEVRE, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MM. ARQUIN, JOURDOIS, SANTINI, CADORIN, PIERRE.

Excusés : Mmes THIRY (procur. WAGNER), MORGENTHALER (procur. LE FEVRE) MM. GOURDIN (procur. BOMBARDIERI), BASTOS.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il était indispensable d'informer la Direction Générale des Services, en temps voulu et à l'avance, de toute absence prévue aux réunions de l'Assemblée Municipale, directement en Mairie ou par téléphone, en précisant le nom de l'élu-e devant recevoir procuration le cas échéant.

Pour les absences de dernière minute, il est fortement recommandé d'en informer par appel téléphonique (et non par mail ou message sms) le Maire ou un Adjoint, afin d'éviter un pointage comme absence non excusée. Ceci étant, il est également rappelé que le quorum des séances du Conseil Municipal est établi uniquement sur le nombre de membres effectivement présents.

A la suite de ces rappels, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

1) En date du 11 Septembre 2020, considérant la nécessité de prévoir le prix de vente d'anciennes Cuves Funéraires de deux places qui peuvent être réaffectées après reprise et proposées pour des concessions à créer au regard des besoins et des demandes selon l'occupation du Cimetière Communal, Monsieur le Maire a décidé de fixer, **à effet du 1^{er} Octobre 2020**,

- le **prix de vente d'une Cuve Funéraire de 2 places, pour une Concession à créer après reprise et réaffectation**, à la somme de **400 Euros**.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXERCICE 2020

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, subventionnées habituellement, de leur programme 2020 et de leurs comptes financiers, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2020

ASSOCIATIONS LOCALES

Amicale des Retraités et Personnes Agées (ARPA)	2 779
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	332
Amicale des Donneurs de Sang	87
Harmonie Municipale-Avenir Musical (Fonctionnement)	3 962
Photo Club	1 043
Saulnes Rotin Club	422
Centre Culturel G. Philippe (Association Sportive MJC Saulnes)	639
Club « Dansons à Saulnes »	711
Association la Communale	236
Saulnes Tennis Loisirs	208
OST du Pays Haut	200
Association Tanngrisnir	200
Association Apicole L'Abeille Saulnoise	200

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Foyer Socio Educatif Collège Trois Frontières – Longlaville	200
Association Sportive Collège Trois Frontières – Longlaville	100
Radio Aria Longwy	500

Dans l'attente de vérifications sur la continuité de leurs activités, les Subventions 2020 à l'Association des Jeunes Saulnois et à Diversity Saulnes ont été gelées. Ceci étant, au-delà d'une réflexion possible sur une nouvelle répartition des crédits de subventions aux Associations pour l'année prochaine, en tenant compte des activités réelles, du nombre d'adhérents et de la participation active à l'animation de la Ville, le Conseil Municipal a fixé un principe simple pour l'octroi des Subventions de Fonctionnement aux Associations à partir de 2021 et pour les années suivantes :

- chaque Association devra remettre au Maire ou à l'Adjointe Déléguée, pour le 28 Février au plus tard, un compte-rendu précis et détaillé de sa dernière Assemblée Générale (Rapport moral et d'activités, Rapport financier et Rapport d'orientation), que ceux-ci aient assisté ou non à la dite Assemblée Générale.

Avec cette échéance fixée au 28/02 de chaque année, les Associations ont ainsi un calendrier précis pour tenir leur Assemblée Générale obligatoire. Sans respect de l'échéance et remise des Rapports attendus, les Associations concernées ne seront pas prises en compte dans le crédit budgétaire annuel voté par le Conseil Municipal.

BUDGET COMMUNE DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2020

Le Conseil décide à l'unanimité de voter, dans le cadre du Budget Principal de la Commune, Exercice 2020, la décision modificative d'affectation de crédits suivante (intégration Résultats 2019 Budget Annexe Service Eaux dissous) :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Article 002 (Résultat
Fonctionnement Reporté)

+ 65 950,05

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Article 001 (Solde Exécution
Investissement Reporté)

+ 5 958,14

BUDGET COMMUNE VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2020

Le Conseil décide à l'unanimité de voter, dans le cadre du Budget Principal de la Commune, Section Investissement, Exercice 2020, le virement de crédits suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 2188/917 (Autres Immob.
Corp. Stade Municipal)
- 6 000,00

DEPENSES

Compte 2188/907 (Autres Immob.
Corp. Jeux Loisirs)
+ 1 200,00

Compte 21312/909 (Constructions
Bâtiments Scolaires)
+ 4 800,00

PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'admettre en pertes sur créances irrécouvrables, diverses redevances du Budget Annexe du Service des Eaux (avant 2020).

Considérant que les sommes dont il s'agit, ne sont point susceptibles de recouvrement, compte-tenu que les redevables concernés ont fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif, entraînant de plein droit l'effacement de toutes les dettes, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'admettre en non-valeur, sur le Budget de l'Exercice 2020, les sommes totales de ces produits irrécouvrables qui s'élèvent à :**

* Créances éteintes Sàrl POLLET : **426,76 Euros**

CONTRIBUTION TNT SMART LIGHT-HUB

Monsieur le Maire indique au Conseil que **l'Asbl du Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)**, dont la Commune de SAULNES est adhérente, **s'est engagée dans le projet Interreg V A Grande Région, Smart Light-Hub.**

Il s'agit d'un **projet Recherche et Développement, axé sur la pollution lumineuse et piloté par l'Université de LIEGE (Belgique).**

A ce titre, la principale contribution de l'Asbl TNT consiste en la **mise en place de solutions lumineuses moins invasives pour les écosystèmes et la santé, sous la forme de 4 prototypes destinés à constituer une vitrine inspirante pour les particuliers comme pour les professionnels de la région.**

Monsieur le Maire précise au Conseil que le **budget alloué à l'Asbl TNT, pour la durée du projet (3 ans), est de 375 187,60 Euros.**

Son **financement** se répartit entre **3 acteurs** : le **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) **pour 60 %**, le **Ministère Luxembourgeois du Climat, de l'Environnement et du Développement Durable** pour **23,99 %**, et les **Communes membres de l'Asbl TNT** pour **16,01 %**.

La **contribution de l'Asbl TNT** se chiffre donc à **60 075,04 Euros sur la durée du projet, soit une participation de 5 006 Euros par an pour chacune des 4 Communes membres de l'Asbl TNT.**

Considérant la volonté de la Commune de SAULNES de participer activement aux actions de l'Asbl TNT, dans un cadre transfrontalier intercommunal, et de valoriser ces actions qui s'inscrivent parallèlement et pleinement dans le programme « Saulnes, vers la Transition 2030 », **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'accepter l'engagement de la Commune de SAULNES dans le projet Smart Light-Hub, sous couvert de l'Asbl Territoire Naturel Transfrontalier, et de contribuer financièrement à la réalisation de ce projet par une participation transfrontalière intercommunale de 5 006 Euros par an, sur une période de 3 ans (2019-2020 à 2021-2022)

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 21 HEURES**